

REVUE D'HISTOIRE LITTÉRAIRE DE LA FRANCE

CHARTRE ÉDITORIALE

I. FICHIERS À FOURNIR

- **Le fichier contenant l'article complet** (texte + illustrations et tableaux en place).

Le fichier est enregistré au format Word (*.doc ou *.docx) ou au format RTF.

Les auteurs voudront bien nous communiquer avec leur article **un résumé** ainsi qu'une **liste de quelques mots clés** à fins de référencement :

Résumés des contributions :

- Ne pas dépasser 500 signes, espaces comprises.
- Ne pas inclure de formules personnelles, par exemple : « J'ai voulu exposer mon point de vue, dans cet article, sur... ».
- L'usage abusif des majuscules et de l'italique est proscrit.

- **Illustrations**

L'emplacement des éventuelles illustrations doit être indiqué dans le fichier texte. Pour faire référence à une illustration dans le texte, on écrit « Figure n ». Ne pas oublier de demander et de régler, si nécessaire, les droits de reproduction.

- **Tableaux**

Les éventuels tableaux doivent être réalisés sous Word dans le fichier texte.

II. STRUCTURE DE L'ARTICLE

1/ Respecter les caractéristiques typographiques de la revue pour **la hiérarchisation des titres** :

- titre de l'article : 16 pt, majuscules, gras, centré ; **ne pas dépasser la longueur de 90 signes** et éviter les deux-points dans les titres.
- nom de l'auteur en début d'article : 12 pt, petites capitales, centré ; indiquer en note l'institution de rattachement.
- intertitre de premier niveau : 12 pt, majuscules, centré ;
- intertitre de second niveau : 12 pt, italiques. **Les intertitres ne sont pas numérotés.**

2/ **La police de caractères** est « Times New Roman ». L'interligne est 1.

- texte : 12 pt ;
- citations longues (+ de 2 lignes) : 10 pt, justification réduite ;
- légende des figures et tableaux : 9 pt, ital. ;
- notes de bas de page : 10 pt.

III. NORMES DE SAISIE

1/ **Les majuscules sont accentuées**

2/ **Saisir en italiques (et non pas en gras ou souligné) :**

- les mots que l'on souhaite exceptionnellement faire ressortir ;
- les expressions latines et les mots étrangers ;
- les titres d'ouvrages ou d'œuvres d'art.

3/ **Les titres** d'ouvrages, de publications et de journaux :

– Si le titre ne commence pas par un article défini, le mot initial prend seul la majuscule. Ex : *Une histoire des médias ; À la recherche de Ferdinand de Saussure.*

– Si le titre commence par un **article défini**, alors le premier substantif et les adjectifs et adverbes le précédant prennent la majuscule. Ex. : *Le Grand Chemin de l'immigration ; Les Institutions de la monarchie française à l'époque moderne.*

– Lorsque le titre contient **une opposition ou une symétrie**, chaque terme en opposition ou en parallèle prend la majuscule. Ex. : *La Nuit, le Jour ; L'Humour et la Honte ; Guerre et Paix.*

– Lorsque le titre est une **phrase**, on ne met pas de majuscule : *La guerre de Troie n'aura pas lieu.*

4/ **Sigles et abréviations**

Les sigles doivent figurer en capitales. Cependant, on écrira : BnF.

Les abréviations demeurent dans la plupart des cas en bas-de-casse (vol. IV, t. 3, n° 5 et non Vol. 4, T. III, N°V).

Quelques abréviations courantes :

- **1^{er}, 1^{ers}, 1^{re}, 2^e, 9^e et non 1^{ier}, 1^{ère}, 2^{ème}, 9^{ème}**
- **XIV^e siècle (chiffres romains en petites capitales)**
- « Chap. » et non « ch. »
- « éd. » (éditeur, édition)
- « etc. » et non « etc... »
- « vol. » pour volume
- « t. » pour tome
- « coll. » pour collection
- « fasc. » pour fascicule
- « f° » pour folio
- « n° » pour numéro (et « n_{os} » pour numéros)
- « p. » pour page, simple ou multiple (**ne pas indiquer pp. pour plusieurs pages**)
- « tr. fr. » pour traduction française
- « sq. » pour « et suivantes »
- les décennies ne doivent pas être abrégées. On écrira : les années 1920, 1930, 1940...

V. MISE EN PAGES

Utilisez des alinéas pour distinguer facilement les paragraphes.

Bannir les puces au profit des cadratins et demi-cadratins.

Les citations longues doivent être facilement repérables (corps plus petit que le reste du texte 10 pt ; justification réduite).

VI. CITATIONS

Les citations doivent être saisies **en caractères romains**, et non en italiques.

Toute suppression ou coupure, dans une citation, doit être signalée par [...] ainsi que tout commentaire personnel.

Le prénom des auteurs cités dans le corps du texte doit apparaître en toutes lettres, au moins à la première occurrence et en début de phrase.

Dans le cas où des citations étrangères apparaissent dans le manuscrit, respecter les règles typographiques du pays concerné et les saisir en romains, mais les encadrer de guillemets « à la française ».

1/ Citation courte (– de 2 lignes) : en caractères romains (droits) et entre guillemets, dans le corps du texte.

Choisir impérativement les guillemets « à la française » comme ici. Pour les guillemets “à l’anglais”, employés uniquement pour des citations à l’intérieur de citations, bien distinguer ouverture et fermeture. Dans tous les autres cas, y compris lorsqu’il s’agit de texte en langue étrangère, employer les guillemets français et bannir toutes les autres formes.

– Le début de la citation est fondu dans le texte mais elle se termine sur une phrase complète (*point final à l’extérieur*).

Ex. : M^{me} Lepic compare les cheveux de Poil de Carotte à des « baguettes de tambour. Il userait un pot de pommade tous les matins si on lui en donnait ».

– La citation débute par une phrase complète ; elle est introduite par un deux-points si elle fait suite au texte ; son premier mot prend alors une capitale initiale (*point final à l’intérieur*).

Ex. : Deux siècles avant notre ère, le poète Térence affirmait : « Je suis un homme et rien de ce qui est humain ne m’est étranger. »

2/ Citation longue (+ de 2 lignes) :

Elle doit être isolée (retour à la ligne, justification réduite), apparaître dans un corps plus petit que le reste du texte (10 pt.) et ne pas comporter de guillemets.

L’appel de note vient avant la ponctuation finale.

Toute citation de plus de 10 lignes, extraite d’un ouvrage de moins de 70 ans *post mortem*, peut être soumise à des droits de reproduction. L’auteur doit avoir effectué la démarche auprès du ou des éditeurs concernés, avoir réglé les droits de reproduction et joindre au manuscrit l’autorisation de reproduction.

VI. RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Dans la *Revue d’Histoire littéraire de la France*, les références suivent le système « à la française », c’est-à-dire **en note de bas de page, sans bibliographie finale**.

Numérotez-les en continu (du début à la fin de la contribution) **et ajouter un point final à chacune d’elle**.

L’appel de note se place avant tout signe de ponctuation. Exemples :

– L’appel se place toujours ainsi⁵.

– Comment dois-je placer cet appel de note⁹ ?

– Pourvu que je place correctement cet appel de notes¹...

– Ainsi : « Placez correctement cet appel de note⁶. »

– Quelqu’un a dit que votre « appel de note⁷ » n’était pas bien placé.

– Quand la note porte sur un groupe de citations, l’appel se place à l’extérieur du dernier guillemet fermant et avant le point final. Ex. : Cette délimitation procède d’un souci accru de son « humeur », de son « caractère » ou de son « tempérament »¹⁰.

Les normes bibliographiques :

Normes bibliographiques : Prénom Nom, « Titre de l'article », *Titre de l'ouvrage, du recueil ou de la revue* [éventuellement date de la première édition], lieu d'édition, éditeur, « collection », date d'édition, mention éventuelle de l'édition.

À noter :

1/ Prénom en entier avant le nom de l'auteur.

2/ Le nom de la ville doit toujours être en français (Florence et non Firenze).

○ **Exemple de rédaction souhaitée d'une entrée :**

Jean Carbonnier, *Sociologie juridique* (1978), Paris, Puf, « Quadrige », 2004.

○ Exemple d'entrée renvoyant à un **article de revue** :

Jean-Pierre Lebreton, « Les particularités de la juridiction administrative », *Revue de droit public*, 1983, n° 2, p. 419-453.

Remarques : le titre de l'article est en romains entre guillemets, le nom de la revue est en italiques, vient ensuite le numéro et l'année de publication, puis la pagination.

○ Exemple d'entrée renvoyant à un **ouvrage collectif** :

Pascal Engel, « Les normes de la pensée sont-elles des normes sociales ? », dans Raymond Boudon, Pierre Demeulenaere, Riccardo Viale (dir.), *L'Explication des normes sociales*, Paris, Puf, « Sociologies », 2001, p. 238 sq.

Remarques : on utilisera la mention « dans » et non « in ».

○ Dans le cas de presses universitaires, on n'indiquera le lieu de publication que s'il ne figure pas dans le nom de l'éditeur, ainsi pour Villeneuve d'Ascq, Presses du Septentrion, mais seulement Presses universitaires de Rennes (et non pas Rennes, Presses universitaires de Rennes).

○ Les références en **langue étrangère** doivent **respecter la norme de présentation bibliographique de la langue concernée** ; ainsi, en anglais et allemand, les titres d'articles et d'ouvrages portent la majuscule sur les noms, les verbes et les adjectifs, et l'abréviation (ed.), sans accent et en romains, signifie « sous la direction de ». Pas d'espace avant la ponctuation double en anglais et en espagnol.

○ Dans le cas d'un **ouvrage traduit** :

- Heidegger Martin, *Unterwegs Zur Sprache*, Pfullingen, Verlag Günther Neske [1959] ; trad. fr. J. Beaufret, W. Brokmeier, F. Fédier, *Acheminement vers la parole*, Paris, Gallimard, 1976.
- Kant Emmanuel, *Projet de paix perpétuelle* (1795), trad. fr. J. Gibelin, Paris, Vrin, 1975.

○ Dans le cas où un ouvrage a été rédigé par **deux auteurs**, séparer les deux noms d'auteurs par une virgule.

○ **Ressource Internet** :

<http://www.iop.org:activity/groups/subject/ipsi/index.html> Site consulté en juin 2011.

○ **Thèse** :

Patrick Kae-Nune, « Caractérisation par spectrométrie de masse des radicaux des mécanismes de dépôt dans des décharges de silane, méthane et hydrogène », thèse de doctorat de l'Université de Paris 6, 17 octobre 1995.

Emploi d'*ibid.*, *id.* et *op. cit.* :

Ibid. renvoie au même texte qu'à la note précédente ; *id.* au même auteur ; *op. cit.* à une référence plus éloignée. Exemples :

¹. Plutarque, *Vies*, Paris, Les Belles Lettres, Collection des Universités de France, 1957, t. 1, p. 36.

². *Ibid.*, p. 40.

³. Homère, *Odyssée*, trad. Victor Bérard, Paris, Gallimard, « Bibliothèque de La Pléiade », 1955, p. 561.

⁴. *Id.*

⁵. Plutarque, *op. cit.*, t. 1, p. 43.

Art. cit., qui signifie « article cité », n'est **pas en italiques**.

Dans les notes, on utilise fréquemment à tort l'abréviation *cf.* (pour *confer*, qui signifie en latin « comparez avec ») ; elle doit être réservée pour son sens de : « comparer avec ce qu'en dit Untel dans tel autre ouvrage ». Dans tous les autres cas, on préférera à *cf.* l'infinitif français « **voir** ».